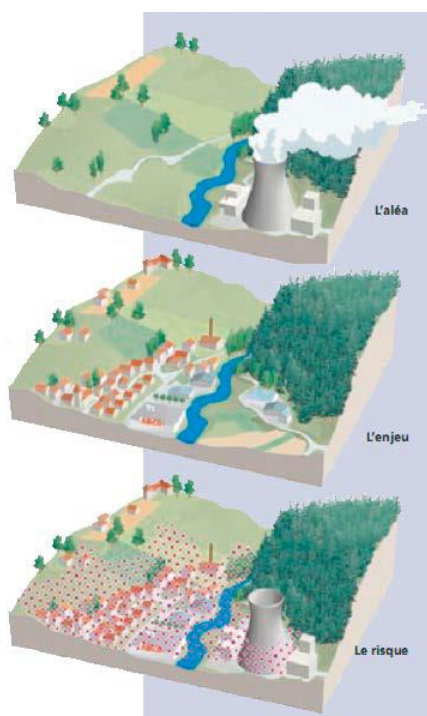


PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE RÉFLEXE N° 7 : RISQUE NUCLÉAIRE

Qu'est-ce qu'un risque nucléaire ?



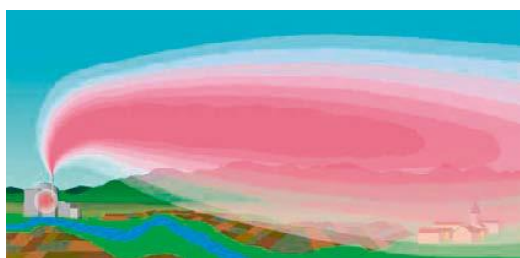
Les rayonnements ionisants peuvent être d'origine naturelle ou provenir d'activités humaines appelées activités nucléaires.

Les expositions de la population aux rayonnements ionisants d'origine naturelle résultent de la présence de radionucléides d'origine terrestre dans l'environnement, de l'émanation de radon en provenance du sous-sol et de l'exposition aux rayonnements cosmiques.

Les activités nucléaires sont définies par le code de la santé publique comme "les activités comportant un risque d'exposition des personnes aux rayonnements ionisants lié à la mise en œuvre soit d'une source artificielle, qu'il s'agisse de substances ou de dispositifs, soit d'une source naturelle, qu'il s'agisse de substances radioactives naturelles ou de matériaux contenant des radionucléides naturels...".

Ces activités nucléaires incluent celles qui sont menées dans les installations nucléaires de base (INB) et dans le cadre du transport des substances radioactives, ainsi que dans les domaines médical, vétérinaire, industriel et de recherche (nucléaire de proximité).

Comment se manifeste-t-il ?



Dispersion atmosphérique des rejets radioactifs

Les activités nucléaires sont exercées de façon à prévenir les accidents, mais aussi à en limiter les conséquences. Malgré toutes les précautions prises, un accident ne peut jamais être exclu et il convient de prévoir, tester et réviser régulièrement les dispositions nécessaires pour faire face et gérer une situation d'urgence radiologique.

Les situations d'urgence radiologique, qui découlent d'un incident ou d'un accident risquant d'entraîner une émission de substances radioactives ou un niveau de radioactivité susceptibles de porter atteinte à la santé publique, incluent ainsi :

- ↳ Les situations d'urgence survenant sur une installation nucléaire de base (INB) ;
- ↳ Les accidents de transport de substances radioactives ;
- ↳ Les situations d'urgence survenant dans le domaine du nucléaire de proximité.

Les situations d'urgence affectant des activités nucléaires peuvent également présenter des risques non radiologiques, tels que l'incendie, l'explosion ou le rejet de substances toxiques.

Ces situations d'urgence font l'objet de dispositions matérielles et organisationnelles spécifiques, qui incluent les plans de secours et impliquent à la fois l'exploitant ou le responsable d'activité et les pouvoirs publics.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



**alerte nucléaire
je sais quoi faire !**

Vous habitez dans
un rayon de 20 km
autour d'une centrale
nucléaire

**J'ANTICIPE
et je vais retirer
mes comprimés d'iode**

Gratuit
en pharmacie
avec mon bon de retrait*

* Mes bons de retrait sont à 40€ minimum par dossier à votre domicile.

www.distributoir-iodo.com
8 Euro 5 Coo 20 Service à votre domicile

asn
Ministère de la Santé, Prévention
Ministère de l'Énergie
edf



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le comportement du citoyen

Avant l'évènement : S'organiser et anticiper

Connaître le signal d'alerte et les consignes de sécurité.
 Connaître la fréquence de la radio qui diffusera les messages.
 Si vous n'avez jamais eu de bon de retrait pour retirer les comprimés d'iode en pharmacie suivez les explications suivantes :

- Vous habitez à plus de 20 km de la centrale thermonucléaire, donc vous n'êtes pas dans le périmètre concerné et pour obtenir une boîte de comprimés d'iode, vous pouvez aller les retirer en pharmacie mais la boîte sera payante.
- Vous habitez dans un rayon de 20 km de la centrale thermonucléaire, vous pouvez retirer en pharmacie une/des boîtes de comprimés d'iode gratuitement en présentant :
 - Un justificatif de domicile qui atteste que vous êtes bien dans un rayon des 20 km.
 - Le livret de famille indiquant le nombre de personnes qui compose la famille.

Pendant l'évènement

Rejoindre immédiatement un local clos en respirant dans la mesure du possible à travers un linge humide et en fuyant selon un axe perpendiculaire au vent.
 Se confiner dans ce bâtiment en bouchant les arrivées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées) et en arrêtant les ventilations et les climatisations.
 Eviter de rentrer des poussières radioactives dans la pièce confinée (se protéger, passer par une pièce tampon, se laver les parties apparentes du corps).
 S'éloigner des portes et fenêtres.
 Si l'on craint d'avoir été exposé à des poussières radioactives :

- Se débarrasser de ses vêtements contaminés avant de se confiner et les déposer dans un sac hermétique.
- Puis se doucher.

Se changer si possible.
 Ecoutez la radio :

- France Bleu : FM 101.8 OU 103.9
- France Inter : FM 93.5 ou 99.8

Toutes les précisions et informations vous seront données :

- Sur la nature du danger.
- L'évolution de la situation.
- Les consignes de sécurité à respecter.

Ne pas aller chercher les enfants à l'école :

- Les enseignants connaissent les consignes à appliquer.
- Les enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue.
- Par ailleurs, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.

Ne téléphonez pas afin de garder les lignes téléphoniques qui doivent rester libres pour les urgences et les secours.
 En fonction du type d'accident et de l'évolution de la situation, le préfet demandera à la population située dans un périmètre proche du site nucléaire (jusqu'à 20 kms) :

- De prendre des comprimés d'iode stable.
- Ou d'évacuer.

Ces consignes sont à respecter uniquement sur instruction du préfet (message diffusé par la radio et la télévision).
 Ne pas quitter son abri sans autorisation des pouvoirs publics.
 Si un ordre d'évacuation est lancé, se munir :

- D'un transistor.
- De vêtements chaud.
- De ses médicaments indispensables.
- De ses papiers personnels.
- D'un peu d'argent.



CHUZELLES

Dernière mise à jour : 08 juin 2023

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Après l'évènement	Dès la fin de l'alerte (annoncée par la radio ou par une sirène émettant un signal continu de 30 secondes). Evacuer les lieux. Ne pas toucher aux objets, aliments, eau qui auraient pu être contaminés. A la fin de l'alerte, aérer toutes les pièces du bâtiment.
Où s'informer pendant le risque	Ecoutez les messages diffusés par les radios ou la télévision : France Bleu Isère (101.8 FM ou 103.9), France Inter (93.5 FM ou 99.8) et France 3.
En savoir plus sur le risque	Consultez les sites suivants : Le site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) : http://www.georisques.gouv.fr/ Le site de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) : http://asn.fr Le site de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) : http://www.irsn.fr Le site de la campagne d'information sur les risques industriels majeurs : https://www.lesbonsreflexes.com Le site sur les six réflexes pour bien réagir en cas d'alerte nucléaire : http://www.distribution-iode.com http://www.sfen.org/